

# INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** André Imstepf (suppl.), SVPO  
**Objet** «Collection #1-5» – comptes de messagerie de l'administration cantonale piratés  
**Date** 11.03.2019  
**Numéro** 1.0281

---

## **Actualité de l'événement**

Le journal télévisé de la SRF du 06.03.2019 et le Walliser Bote du 08.03.2019 ont tous deux révélé qu'en janvier 2019, d'immenses quantités de données ont atterri sur internet, livrant les mots de passe volés de trois millions de comptes de messagerie en Suisse. Quelque 250 adresses e-mail de l'administration cantonale sont également concernées.

## **Imprévisibilité**

Il n'était pas prévisible que des employés d'Etat utilisent leurs comptes e-mail à des fins privées et soient ainsi piratés.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Les comptes piratés menacent la sécurité de l'infrastructure et des données informatiques, et sèment le doute auprès de la population en ce qui concerne la sécurité de leurs propres données.

Selon l'article du Walliser Bote du 08.03.2019, quelque 250 adresses e-mail de l'administration cantonale sont concernées par cette cyberattaque. Parmi elles figurent également les comptes de messagerie de deux conseillers d'Etat, Christophe Darbellay et Roberto Schmidt.

Les profils d'utilisateurs volés proviennent d'attaques visant différents prestataires tels que le réseau social LinkedIn ou le service de stockage cloud Dropbox, et circulent actuellement sur internet, où ils sont accessibles à tout un chacun.

Les comptes de messagerie des employés de l'administration cantonale sont destinés à l'exercice de leur activité professionnelle. L'utilisation de ces comptes et adresses sur les réseaux sociaux et les différents espaces de stockage Cloud

- n'a aucun rapport avec l'activité professionnelle,
- menace la sécurité de l'infrastructure et des données informatiques.

En outre, cela nuit à l'image des employés de l'administration cantonale (ainsi que des deux conseillers d'Etat).

Du côté du public, on pourrait même avoir l'impression qu'au sein de l'administration cantonale, on utilise les réseaux sociaux durant les heures de travail, compromettant ainsi la sécurité de données sensibles.

## **Conclusion**

Le gouvernement est donc prié de répondre aux questions suivantes:

1. Combien d'adresses et de comptes e-mail sont effectivement touchés au sein de l'administration cantonale?
2. Quelles mesures de protection contre d'éventuelles cyberattaques a-t-on prises? (proactives / réactives)
3. Y a-t-il eu des dommages, respectivement des fuites de données? Si oui, lesquels et de quelle ampleur sont-ils?
4. Est-il permis au sein de l'administration cantonale d'utiliser des comptes de messagerie et des adresses e-mail professionnels à des fins privées?
5. Si une utilisation privée n'est pas autorisée, a-t-on pris des mesures disciplinaires en conséquence? Si ce n'est pas le cas, pourquoi?
6. Que dit la politique informatique en la matière?